

AVIS AU PUBLIC – CIRCULATION

Concerne : Modification du règlement de circulation

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 5 mai 2025 (point 19a de l'ordre du jour) portant modification du règlement général de circulation a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics, le 27 mai 2025 (réf. cce/rc/avis/25/7152), et le Ministère des Affaires intérieures, le 30 mai 2025 (réf. 322/25/CR).

Ladite délibération est déposée pendant dix jours au secrétariat communal et peut être consultée par tous les intéressés.

Mersch, le 11 juin 2025

pour le collège des Bourgmestre et Échevins,


le Secrétaire




le Bourgmestre